

un projet propre à procurer la gloire de Dieu, nous déclarons que si Nos Seigneurs les Évêques de la Province, après avoir considéré le projet, jugent que dans l'intérêt de la religion, il est à propos que le Séminaire devienne Université, non-seulement nous y co. sentirons, mais que nous ferons encore, pour rencontrer leur désir, tous les efforts que pourront nous permettre les moyens que nous avons à notre disposition.

« Nous désirons cependant qu'il soit bien entendu que, dans tout ce qui sera fait, le Séminaire prendra toutes les précautions nécessaires pour qu'en aucun temps il ne puisse être empêché de remplir les obligations dont il est maintenant chargé d'après la volonté de son fondateur, et pour le maintien des principales règles qui ont régi l'institution depuis sa fondation.»

VI.

*La lettre suivante a été écrite au nom du Séminaire en conséquence d'une nouvelle instance de Mgr. l'Archevêque.*

LE SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE A MGR. L'ARCHEVÈQUE.

« MONSIEUR,

« Québec, 30 mars 1852.

« Nous nous sommes occupés depuis longtemps de la question, si importante pour l'avenir de notre maison, de l'établissement d'une Université Catholique. Je puis maintenant informer Votre Grandeur que, sans oser prendre sur nous la responsabilité de demander l'érection du Séminaire en Université, nous sommes cependant disposés à faire tout ce qui dépendra de nous pour rencontrer les désirs de Nos Seigneurs les Évêques, s'ils pensent que cette érection soit pour la plus grande gloire de Dieu. Je dois néanmoins ajouter que le Séminaire met une condition à son consentement, c'est qu'il demeurera, même comme Université, sous la seule dépendance de Votre Grandeur et de ses successeurs.»

VII.

EXTRAIT D'UNE CIRCULAIRE DE MGR. L'ARCHEVÈQUE, A NN. SS. LES ÉVÈQUES DE LA PROVINCE.

« 12 avril 1852.

(*Après avoir exposé que le Séminaire se propose de s'adresser seul au Gouvernement pour avoir une charte, Mgr. l'Archevêque continue ainsi.*)

« J'aurais à cœur que la demande faite au Souverain Pontife fut faite par tous les Évêques de la Province... Je désire savoir, Mgr., si V. G. voudra bien me prêter l'autorité de son nom pour la demande qu'il est question de faire à ce sujet au S. Siège...»